

*Découverte d'une monnaie à l'effigie de Louis XIV - quatre Sols dit « des traitants » 1676 –
Atelier D (Lyon).*

On entend bien souvent parler de ces monnaies, dites « des traitants » sans forcément avoir l'entière compréhension de la notion de « traitants ».

Pourtant, ne pas aborder le sujet de ces financiers, puissants agents royaux, parfois privés ou semi-privés, revient à ignorer la notion commémorative de ces monnaies de 4 Sols.



*Cette monnaie a été exhumée le Dimanche 19
Décembre 2021 dans un labour du Puy-de-Dôme.*

La situation des traitants, leur rôle et la légalité de leurs activités sont autant de sujets qui continuent de diviser profondément les historiens. Et pour causes, tout tend à démontrer qu'ils pouvaient être tantôt des « sauveurs » du royaume, tantôt des collecteurs d'impôt efficaces mais aussi de puissantes organisations à la réputation quasi mafieuse.

« Qui presse trop la mamelle pour en tirer du lait, en l'échauffant et en la tourmentant, tire du beurre ; qui se mouche trop fortement fait venir le sang ; qui presse trop les hommes excite des révoltes et des séditions. » BOSSUET (1627-1704)

S'il y a un point en revanche sur lequel les historiens semblent tomber d'accord c'est sur le fait que les traitants ont joué un rôle clé sous l'ancien régime en trouvant les capitaux dont les bourbons avaient besoin pour maintenir l'autorité et la légitimité de la royauté en France et en Europe.

Les traitants étaient au cœur d'une gestion des finances complexes et bien différentes d'aujourd'hui...

Le système financier de la France du XVII^{ème} siècle était très complexe. Il ne faut pas oublier qu'à cette époque, le royaume était non seulement le plus peuplé mais aussi le plus riche d'Europe. La gestion des finances était donc particulièrement ardue et diversifiée. Les dépenses courantes et la guerre nécessitaient un système d'imposition rodé et efficace.

Les revenus étaient basés sur 3 piliers: les impôts (directs et indirects), *le crédit* et la monnaie.

Attardons-nous ici simplement sur *le crédit*; les impôts directs et indirects étant perçus dans un cadre administratif de la généralité avec à sa tête le receveur général des finances, il était, des 3 sources citées plus haut, le système le plus « proche » de ce que nous connaissons aujourd'hui.

Le Royaume recourait au crédit lors de périodes particulièrement difficiles (guerres, crises économiques...) où les besoins de financement étaient très importants et urgents. Il fallait alors un moyen de rentrer rapidement de fortes sommes d'argent. Ces capitaux étaient généralement collectés via *les affaires extraordinaires* dont étaient alors chargés les traitants.

Par exemple, on estime aujourd'hui que les traitants ont fourni 350 millions de livres tournois au trésor royal et financé 40% du coût total de la guerre de la Ligue d'Augsbourg (source Cairn).

Un système de levé d'impôts et de rémunérations des traitants proche de la mafia actuelle

Les affaires extraordinaires étaient donc des traités signés entre les traitants et le Roi (par le biais de différentes chambres et administrations complexes) qui définissaient les termes de l'accord à savoir principalement le montant des sommes à lever par les traitants (appelé *la finance*), la nature de l'affaire traitée et la rémunération du traitant (appelée *la remise en dedans*).

La plupart du temps, il s'agissait de privatisation de nouveaux impôts par le biais de traités d'offices détenus par les traitants. De nouveaux agents royaux étaient envoyés dans les villes et bourgs des provinces et certaines activités étaient alors suivies de près et taxées (du simple boulanger aux classes plus aisées). C'est pour cette raison que les traitants étaient extrêmement mal considérés à la fois par le peuple mais également par certaines élites. De grands réformateurs comme Vauban et Boisguillebert attribueront toutes les crises de la monarchie aux méfaits des financiers accusés « *de détruire le pays par les pernicieux conseils qu'ils donnaient au gouvernement, quand ils ne lui dictaient pas tout simplement sa politique.* » (Françoise Bayard, « *L'image littéraire du financier dans la première moitié du XVII^e siècle* »)

Le traitant percevait ensuite du trésor royal en moyenne et en fonction des traités 20 à 25% du montant de la finance traitée et également divers pourcentages sur les sommes réalisées en surplus et enfin des pourcentages sur les droits des offices (en quelque sorte la propriété de l'impôt qu'il pouvait revendre au Royaume).

On comprend donc mieux comment et pourquoi les traitants pouvaient s'enrichir de manière conséquente et rapide surtout lorsque les plus populaires et fiables auprès du roi pouvaient traiter plus de 100 offices sur une carrière sur des montants exorbitants.

Il n'en demeure pas moins que les traitants étaient perçus par le roi comme une source de revenus fiables, rapides et conséquentes lorsque le besoin en capitaux était important. L'âge d'or des traitants se situa donc sous le règne de Louis XIV, roi conquérant et guerrier.



La monnaie découverte et nettoyée, à l'effigie de Louis XIV - quatre Sols dit « des traitants » 1676 – Atelier D (Lyon) sur un parchemin original daté du XVII^e siècle.